

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux) - Canadian Dollar Fund L-1 Inc LU0779217297

Un compartiment de Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux) qui est une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. est la Société de gestion.

Objectifs et politique d'investissement

Pour préserver le capital et obtenir un rendement en investissant principalement dans des instruments du marché monétaire évalués en dollar canadien (qui sont des titres de créance à court terme et rapportent un certain montant d'intérêts). Le Fonds détient des actifs à court terme. Le Gestionnaire d'investissement cherchera à obtenir et à maintenir une notation de crédit externe de niveau AAAm ou équivalente, attribuée par au moins une agence de notation. La notation a été sollicitée par le Fonds du marché monétaire ou par le gestionnaire du Fonds du marché monétaire. Il est probable qu'un investissement dans le Fonds représente un risque moindre que des fonds, par exemple, qui investissent dans des actions de société, mais il est également probable que cela produise des rendements moindres (qui ne sont pas garantis) sur ses investissements. Le fonds peut investir dans des titres dont l'échéance maximale est de 397 jours. Le fonds dans son ensemble doit avoir une échéance moyenne pondérée maximale de 60 jours et une durée de vie moyenne pondérée maximale de 120 jours. Le fonds peut être exposé à des actifs à rendement nul ou négatif dans des conditions de marché défavorables.

Ce Fonds est considéré comme un Fonds du marché monétaire au sens du règlement (UE) n° 2017/1131 sur les Fonds de marché monétaire (Règlement relatif aux Fonds du marché monétaire) (UE), et plus précisément comme un Fonds du marché monétaire présentant une faible volatilité de la valeur de l'actif net. Ce Fonds est un Fonds du marché monétaire à court terme.

Le fonds peut faire usage de la faculté offerte par l'article 17.7 du Règlement sur les fonds monétaire et investir jusqu'à 100% de ses actifs dans les entités mentionnées au paragraphe V.(8) de la partie II de l'annexe A.

Le Fonds est géré activement dans le cadre de son objectif et n'est pas limité par un indice de référence.

En règle générale, vous pouvez acheter et vendre des actions du Fonds tout jour ouvré au Luxembourg jusqu'à 13h00 CET.

Nous utilisons des techniques d'investissement pour accroître la valeur du Fonds, y compris des opérations qui se rapportent à la vente et au rachat d'un actif sur une courte période.

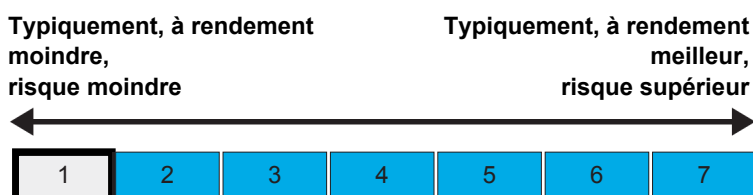
Vous pouvez acheter et vendre des actions du Fonds chaque jour au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations bancaires générales à Toronto et au cours duquel la Bourse de Toronto est ouverte pour les opérations avant 15h00 heure de New York.

Les revenus provenant d'investissements dans le Fonds vous seront distribués.

Vous trouverez de plus amples informations sur l'objectif et la politique d'investissement du Fonds, ainsi que sur les méthodes utilisées par le fonds pour valoriser ses actifs et calculer la valeur de son actif net, dans le Prospectus du Fonds.

Profil de risque et de rendement

Le tableau d'indicateur de Risque et de Rendement décrit la position du Fonds en termes de risque et de rendement potentiels. Plus la position est haute, meilleur est le rendement potentiel mais plus grand est le risque de perdre de l'argent. Le tableau s'appuie sur des données précédentes ; il peut évoluer dans le temps et peut ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds. La partie grisée dans le tableau ci-dessous montre la position du Fonds d'après l'indicateur de Risque et de Rendement.



- Ce Fonds est classé en catégorie 1 parce que les fonds de ce type ont connu des hausses et des baisses très faibles dans le passé.
- Veuillez noter que même la catégorie de risque la plus basse peut vous faire perdre de l'argent et que des circonstances de marché extrêmes peuvent vous occasionner des pertes sévères dans tous les cas. L'indicateur ne prend pas en compte les risques suivants d'investissement dans ce Fonds:
- Le Fonds investit dans des instruments du marché monétaire et les situations de marché changeantes et les niveaux des taux d'intérêt peuvent avoir un effet sur la valeur de votre investissement. En général, il est probable que la valeur des instruments du marché monétaire chute quand les taux d'intérêt augmentent et qu'elle augmente en valeur quand les taux d'intérêt chutent. D'habitude, les instruments du marché monétaire qui produisent un niveau de revenus plus élevé comportent également un risque plus élevé puisque les émetteurs peuvent ne pas être capables de payer les revenus comme promis ou peuvent ne pas parvenir à rembourser le montant du capital utilisé pour l'acquisition de l'investissement.
- Le Fonds du marché monétaire n'est pas un investissement garanti.
- Un investissement dans des Fonds du marché monétaire est différent d'un investissement en dépôts, en particulier du fait que le risque que le capital investi dans un Fonds du marché monétaire est susceptible de fluctuations.
- Le Fonds du marché monétaire ne s'appuie pas sur un soutien externe pour garantir la liquidité du Fonds du marché monétaire ou pour stabiliser la valeur de l'actif net par part ou par action.
- Le risque de perte en capital doit être pris en charge par l'investisseur.

Frais

Les frais que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	3,00%
Frais de sortie	0,00%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, vous pourriez payer moins de frais ; vous devriez en parler à votre conseiller financier.

Frais prélevés sur le Fonds sur une année

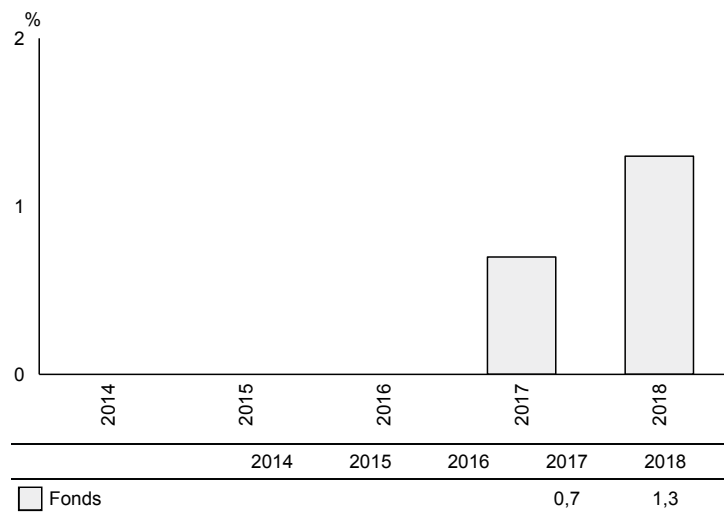
Frais courants	0,10%
----------------	-------

Frais prélevés sur le Fonds dans certaines conditions spécifiques

Commission de performance	0.00%
---------------------------	-------

- Frais de transfert (concernant le transfert dans le Fonds à partir d'un autre fonds) 0,00%.
- Les frais courants se fondent sur les frais de l'exercice précédent et peuvent varier d'un exercice à l'autre. Ils excluent les coûts d'achat ou de vente des actifs pour le Fonds (à moins que ces actifs ne soient des actions d'un autre fonds).
- Le rapport annuel des OPCVM pour chaque exercice inclura les détails concernant les frais appliqués exacts.
- Pour de plus amples informations à propos des frais, veuillez consulter le Prospectus du Fonds. Le chiffre représente les frais courants au 31/05/2019.

Performances passées



Source : la société FE 2019

- Vous devriez être conscients que les performances passées ne représentent pas une indication fiable pour les performances futures.
- Date de lancement des Fonds : 23/07/1990.
- Date de lancement de la catégorie d'actions/de parts : 11/05/2016.
- Les performances sont calculées en CAD.
- Les performances se fondent sur la valeur nette de l'actif du Fonds à la fin de chaque année, déduction faite des frais annuels à l'exception de tous frais initiaux.
- Le fonds n'a pas d'objectif de suivi d'un indice.

Informations pratiques

- Ce document décrit seulement une catégorie d'actions et d'autres catégories d'actions sont disponibles. Des informations complémentaires sont disponibles, gratuitement à propos du Fonds, y compris son Prospectus* et les derniers rapports annuels et semestriels**, auprès de Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A., 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Téléphone: (+352) 46 40 107 425. Email: aberdeen.global@aberdeenstandard.com. D'autres informations pratiques, y compris les valeurs liquidatives actuelles des actions pour le compartiment, peuvent être obtenus sur notre site Internet, www.aberdeenstandard.com.
- Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux) offre une niche de fonds avec des objectifs d'investissement diversifiés. Le Prospectus, les rapports annuels et semestriels couvrent tous les fonds compris dans Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux). Bien que Aberdeen Standard Liquidity Fund (Lux) constitue une seule entité légale, les droits des investisseurs dans ce Fonds sont limités aux actifs de ce compartiment.
- Le Dépositaire et l'Administrateur du Fonds est State Street Bank Luxembourg S.A.
- La législation fiscale de Luxembourg peut avoir un effet sur votre situation fiscale personnelle.
- La responsabilité de Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.
- Ce Fonds est agréé à Luxembourg et réglementé par la CSSF. Aberdeen Standard Investments Luxembourg S.A. est agréée à Luxembourg et réglementée par la CSSF.
- L'agent payeur et représentant en Suisse est BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich, Selnaustrasse 16, 8002 Zurich, Suisse. Le Prospectus, les Documents d'Information Clé pour l'Investisseur, le Mémoire et les Statuts de l'Association, les rapports annuels et intermédiaires peuvent être obtenus gratuitement par l'intermédiaire du représentant.
- Les détails de la politique de rémunération mise à jour en vertu de la Directive OPCVM V, y compris, sans limitation, une description de la méthode de calcul des rémunérations et avantages ainsi que l'identité des personnes responsables de l'attribution des rémunérations et avantages, y compris la composition du Comité de rémunération, sont disponibles sur www.aberdeenstandard.com sous « Documentation » et une version papier sera tenue à disposition sans frais sur demande auprès de la Société de gestion.

*Disponibles en anglais, français, allemand, italien et espagnol. **Disponibles en français et en anglais. Les informations ci-dessus pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/07/2019.